Conditions de la Gazette :

L'Ami paraît les Mardis, Jeudis, et Samedis. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bozé, instituteur.

Aux Attakapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

POUR NEW-YORK,

☞ La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt. Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

28 oct *Foster & Hutton.*

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bangue.*

LES soussignés ont reçu par le navire l'Extio, un bel assortiment de coutellerie fine, de la fabrique du fameux Bradley, qui a obtenu plusieurs brevets d'invention et de perfectionnement ; entr'autres, des taille-plumes, avec un rafraichissoir, des rasoirs damassés et cuirs à idem, des pots de pâte végétale savoneuse, destinée à attendrir la barbe et faciliter les fonctions du rasoir ; de la pâte mélithéale pour donner aux rasoirs une valeur centuplée.

De l'extrait d'eau de Cologne extra-supérieure et dans de superbes flacons octogones ; des nécessaires pour hommes &c.

Il reste encore aux soussignés trente barriques d'excellent vin de Bordeaux et qu'ils ne vendent que $34.

Outre leur librairie littéraire et d'éducation, ils ont un très-grand assortiment de jouets d'enfans en gros et en détail, et un assortiment de livres en lecture.

18 oct CH. JOURDAN & co

A VENDRE par les soussignés, les marchandises suivantes reçues de Liverpool et Glascow, dans leur magasin rue Toulouse No. 28,

Etoffes imprimées,
Shawls de 8-4, bordures riches,
Mouchoirs Pullicat, do. Madras
Guingham rayé,
Bandanas 4-4, à la mode,
Mousseline à moustiquaire, Cravattes,
Nankin 5-4, Velours,
Madapolams,
Bombas pour hommes,
Circondelle imitation de Homespon,
Drap superfin, Fil à coudre.

DE PLUS :

[illegible] barriques fayence,
20 douzaines bouteilles anglaises et françaises,
Chaudières à sucre, devants défourneaux

11 sept GORDON, FORSTALL & Co.

J. B. JOINAU,

SELLIER ET CARROSSIER,

PREVIENT ses amis et les habitans, qu'il tient son attelier dans la rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, dans l'emplacement ci-devant occupé par Mr. Languedoc, où il entreprendra toute espèce d'ouvrages concernant son état, ainsi que les racommodages. Il prévient en outre qu'il tiendra constamment des Harnais de voitures, de charrettes, &c. dans les genres les plus modernes et solidement travaillés, aux prix les plus modérés. oct

---

Changement de domicile.

J. B. FAUCHET prévient le public qu'il a transporté son attelier, rue Condé entre les rues Ste Anne et Madison, où il continue à entreprendre toute espèce d'ouvrage concernant sa profession, et à des prix modérés. 16 oct—3

Esclaves marrons détenus en Prison.

A BATON-ROUGE :

Un nègre nommé Bib, âgé d'environ 25 ans, se disant appartenir à M. Hagan de la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure. Il se dit appartenir à Mr. Jean-Baptiste, demeurant à environ 9 milles au-dessus de la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Moses, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, ayant une cicatrice sur le front, teint jaune. Il se dit appartenir à Mr. John Lee, à la Nouvelle-Orléans.

Un nègre nommé William, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé de 29 ans. Il se dit libre.

Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 32 ans, ayant deux petites cicatrices sur le front. Il se dit appartenir à la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Enoch, taille de 5 pieds 11, âgé de 22 ans. Il se dit libre.

Un griffon nommé Aaron, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé de 35 ans, se disant appartenir à Mr. John Thompson.

---

110 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :

Coton de 3-4 et 4-4,
Idem écru 3-4 et 4-4,
Gingas, Plaids, Tickings,
Mouchoirs, toile d'Irlande,
Rubans, batiste, peignes,
Toile de Russie, osnaburgs,
Couvertes, &c.

4 sept S. W. OAKEY & Co.

COLLEGE LOUISIANAIS.

AVIS.—Mr. Cuvelier voulant remplir du mieux possible les engagemens qu'il a pris dans son prospectus, croit devoir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter. Mr. Guillot, déjà connu pour avoir professé avec succès dans cette ville, n'est chargé des cours de Latinité et de Mathématiques, et Mr. Perdeauville, connu par ses écrits, s'est chargé des cours de langue Française et de Littérature. Ensorte que ces études seront, ainsi que les autres, suivies avec le plus grand soin.

Mr. Cuvelier saisit cette circonstance pour prévenir les parens de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il avait annoncés dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une seule, et qu'ils recommenceront à dater du 1er. Octobre prochain. 13 sept—3

BOIS D'ACAJOU.

A VENDRE—12,698 pieds de BOIS D'ACAJOU de St-Domingue (Nisas) qualité supérieure.

Plus, 20 sacs de CASSE de cette année.

1 sept *Legriel & Henry.*

A LOUER.

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison et de bons magasins avec entresols, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, à la Branche Banque des Etats-Unis

1er sept P. N. HUGON.

SUCRE du pays, en boucauds, de bonne qualité, à vendre par

13 sept J. MAGER.

WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,

60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à un prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets. 1er sept

---

Nouvel assortiment de Chapeaux.

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du soussigné, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, prévenant des premières fabriques de New-York.

1er sept T. B. KEELER, rue du Canal

DOUBLONS—60 Doublons Colombiens, à vendre par

1er. sept *T. Toby.*

Demande d'un Apprenti.

ON a besoin, à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 16 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables. 13 sept

---

Lettres sur le Mexique,

OU

Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines :—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'on pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres ; il en sera imprimé un tous les quinze jours, et vendu au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mrs. B. Levy. A. L. Boismare, et C. Jourdan & Co. ; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.

A Donaldson, chez F. Bozé.

1er. septembre

LE soussigné étant ici l'agent de Mr. Wm. Prince, de New-York, informe les personnes qui desirent faire venir des arbres fruitiers, des arbustes et plantes d'agrément, ou des fleurs, qu'en lui remettant leurs ordres écrits, il se chargera de les faire exécuter avec promptitude et beaucoup de soin dans le choix.

DESMARE,

Rue St.-Philippe No. 178, ou à la Banque de la Louisiane.

N. B. Il a reçu dernièrement de Mr. Prince, quelques catalogues, qu'il donnera avec plaisir aux amateurs. 1er sept

---

FOIN—150 balles Foin, à vendre par

A. BROTAT,

1er sept rue Toulouse No. 188

A VENDRE, 2 balles de fouge, qualité supérieure, 9 balles bas de coton pour femmes, à vendre par

Bell, Lessassier & Kilshaw.

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les soussignés, 24 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandanas de coton, 2 ditto satinets bleus, 2 balles fil à coudre, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osnaburgs.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.

Saher, Goodman & Co.

1er sept No. 40 rue de Chartres

Confitures de la Havane.

LE soussigné vient de recevoir du brick Goldsden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangées dans des boîtes de [illegible] de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et goyaves.

Il vend aussi du jus de citrons, par barils, gallons et bouteilles.

Wm. Smith,

1er sept rue Bienville, 43

A VENDRE, en débarquement de la gallote Mélanie, capitaine Mazel, 4 balles soieries 3b oucands crême de tartre, 3 do. verdegris.

1 sept *H. Perret & Charbonnet.*

AVIS.—Mr. PIGNON a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parens de ses élèves, qu'à dater de Mercredi prochain (24 Octobre), la langue anglaise sera régulièrement enseignée dans son établissement par Mr. Marius Hansbrough. PRIX : $2 par mois.

N. B. Cours de tenue des livres.

23 Octobre—2

LETTRES de change sur Boston, à vendre par J. A. MERLE.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

2d. CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.

1 Lot de	$10,000	est	$10,000
1 Lot de	8,000	est	8,000
1 Lot de	6,000	est	6,000
1 Lot de	6,000	est	6,000
1 Lot de	5,000	est	5,000
1 Lot de	4,000	est	4,000
6 Lots de	1,000	est	6,000
12 Lots de	500	est	6,000
156 Lots de	100	est	15,600
780 Lots de	10	est	7,800
7800 Lots de	6	est	46,800
8,760 Lots	24,360 billets à $6 plastres		$146,160
15,600 Blancs			

23,360 billets à $6.

Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	$8000
2, 1 et 3	6000
2, 3 et 1	6000
3, 1 et 2	5000
3, 2 et 1	4000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans—2, 3, et 4, dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, aura droit à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à 10

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

J. F. RIBETTY,
Commissaire.

L. POTIER,
Administrateur.

Tous les ordres doivent être franc de port et seront exécutés avec promptitude

S'adresser à

J. C. VANDYKE—Agent,

1 sept No. 106, rue de Chartres.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux caboteurs, pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours, au coin des rues Conti et de la Levée N°. 48, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février 1825, conformément à l'acte intitulé "Acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 avril 1826."

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou [illegible], hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il a placé, dans chaque paroisse, un agent de surveillance. L'amende est de $50 à 200.

P. D. HENRY.

25 octobre—12

FS. DUFOUR, marchand-tailleur, rue de Chartres N°. 185, à côté de la Bourse Hewlet, prévient le public ainsi que ses pratiques, qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de DRAPS superfins et CASSIMERES.

20 octobre—3